

Barème d'honoraires 2020

Immobilier résidentiel

Honoraires TTC sur les ventes

Prix de vente	Honoraire d'agence à la charge du vendeur ou de l'acquéreur
De 0 € à 49 999 €	5 000 € / TTC
De 50 000 € à 99 999 €	8 000 € / TTC
De 100 000€ à 200 000€	12 000€ / TTC
De 200 001€ à 500 000€	6% TTC du prix de vente
De 500 001€ à 2M€	5% TTC du prix de vente
>2 M€ à 5 M€	4% TTC du prix de vente
Au-delà de 5M€	3% TTC du prix de vente

Honoraires TTC de location en habitation

A la charge du bailleur : Maximum de 1 mois de loyer charges comprises *

+

A la charge du locataire : plafond Indice ALUR au m² suivant la zone concernée **. La part d'honoraires à la charge du locataire ne peut pas être supérieure à celle du Bailleur.

+

3€ du m² pour l'établissement de l'état des lieux répartis 50/50 à la charge du bailleur et du locataire*

* le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

** Trois zones :

- Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12.00€/m²
- Zone tendue : 28 agglomérations de plus en plus de 50 000 habitants : 10.00€/m²
- Hors zone : reste du territoire : 8.00€/m²

Honoraires de gestion

Honoraires de gestion	Assurances loyers impayés*
5% HT + TVA (taux en vigueur)	2% TTC
	(Loyers impayés + frais de contentieux + détériorations immobilières)
	(Calculée sur les encaissements)
	*Facultative

Real Estate Global Market
41, rue Dulong – 75017 PARIS
 ☎ : 01.40.68.78.38

✉ : contact@regmbroker.com

Sarl au capital de 40 130 €, RCS : PARIS B 432 968 899 Siret : 432 968 899 00026,

Carte pro : CPI 7501 2017 000 017 808 délivré par CCI Ile de France